

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Motion Jérôme Christen et consorts - Motion en faveur de sorties scolaires vaudoises !

1. PRÉAMBULE

La commission nommée pour étudier cette motion s'est réunie à deux reprises : le vendredi 6 septembre 2019 à la Salle Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne et le mercredi 2 septembre 2020 à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne. Elle était composée de Mesdames les Députées Taraneh Aminian, Florence Bettschart-Narbel, Joséphine Byrne Garelli, Eliane Desarzens, Valérie Induni ainsi que de Messieurs les Députés Jérôme Christen, Aurélien Clerc, Julien Cuérel, José Durussel, Vassilis Venizelos et de la soussignée, confirmée dans le rôle de présidente-rapportrice.

Ont également assisté à la séance : Madame Cesla Amarelle, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et Monsieur Giancarlo Valceschini, directeur général de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).

Les notes de séances ont été prises par Mr Fabrice Lambelet, secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), ce dont nous le remercions.

2. POSITION DU MOTIONNAIRE

Cette motion a été traitée lors de la même séance que le postulat de Mme Bettschart-Narbel traitant des camps et sorties scolaires, le débat sur les deux objets a, tout au long du traitement des deux textes, été mixé dans les interventions des députés.

Lors de la première séance, le motionnaire indique que sa proposition est aussi en lien avec l'arrêt du Tribunal fédéral (TF) pour des objectifs similaires à ceux de la postulante, mais de manière plus modeste avec la reprise des frais des transports publics des classes vaudoises par l'État, afin de favoriser les sorties. La seule différence avec le postulat est que cela n'est pas incitatif pour l'économie vaudoise.

Lors de la deuxième séance, le motionnaire indique que sa proposition s'inscrit dans le cadre des relations entre le canton et les communes. Il peine à entrer dans le schéma consistant à dire que toute charge transférée des communes à l'État doit faire l'objet d'une bascule. Durant plusieurs années, l'État a assaini ses finances sur le dos des communes. Dès lors, il peut être imaginé que du moment où les communes se sont appauvries dans certains domaines, ce processus s'inverse. Sur une éventuelle transformation de sa motion en postulat, il ne se dit pas convaincu parce que sa proposition est bien précise. Elle ne donne aucune autonomie aux communes et celles-ci sont libres de faire plus si elles l'entendent, mais si les sorties scolaires ont lieu sur territoire vaudois, une prise en charge de l'État devrait être effective. Du coup, cela ne concernerait pas les trajets depuis le canton de Vaud vers un autre canton. Il estime indispensable de donner un coup de pouce symbolique qui n'engage pas de frais colossaux. Selon la position d'autres commissaires, il ne s'obstinerait pas avec une motion et la transformerait en postulat si nécessaire.

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT (CE)

Lors de la première séance après avoir fait un historique des relations financières et le désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes, la Conseillère d'État relève que derrière ce texte, tout comme derrière celui de Mme Bettschart-Narbel, traité en parallèle, il y a une question politique au sens fort du

terme. En effet, les conséquences financières sont importantes et mettent en péril les quatre chantiers du département qui sont en cours, soit la valorisation de la formation professionnelle, l'éducation numérique, la consolidation de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et le concept 360.

Lors de la deuxième séance, la Conseillère d'État indique que l'accord Canton-Communes a, entretemps, pu être finalisé. Sur la question du coût des camps et des transports scolaires, le CE n'entend pas intervenir pour deux raisons :

- cela modifierait l'équilibre fixé par EtaCom et un transfert de charges des communes vers le canton pour compenser l'augmentation ;
- le canton a privilégié d'autres pistes d'intervention pour soulager les finances communales par le biais de la facture sociale et l'accord sur les constructions scolaires ou l'équipement numérique.

Par contre, le DFJC souhaite jouer un rôle facilitateur pour permettre aux communes de bénéficier de conditions plus avantageuses, notamment pour les transports scolaires sur un modèle similaire à ce qui se fait pour l'équipement numérique. Dans cet esprit, le département a approché les grandes communautés tarifaires pour voir quelle offre groupée elles pouvaient formuler. Une hypothèse sur laquelle il est actuellement travaillé est un prix fixe pour tous les élèves du canton leur permettant de prendre librement les transports publics vaudois sur le temps scolaire. Une fois ces offres négociées avec les entreprises concernées, le DFJC soumettra cela aux communes pour voir leur intérêt. La Conseillère propose d'éditer à brève échéance, des recommandations, afin que les communes et les syndicats puissent y trouver leur compte. Il faut aussi faire en sorte que cette intervention parlementaire ne soit pas contraignante, afin que le département puisse donner un état des lieux au Grand Conseil (GC).

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Lors de la première séance, plusieurs interventions démontrent l'intérêt des députés pour la proposition du motionnaire, mais les travaux sur la répartition des frais Canton/Communes sont évoqués.

Après de longs échanges, force est de constater qu'en l'état, il n'était pas possible de conclure les travaux de la commission tant que la plateforme Canton-Communes travaillait. Il a donc été décidé de suspendre les travaux et de se retrouver au printemps 2020 pour finaliser nos travaux. Un communiqué de presse a fait état de ce fait.

Lors de la deuxième séance, sachant qu'un accord Canton-Communes sur les constructions scolaires a été validé, plusieurs députés montrent, à nouveau, leur intérêt, mais s'interrogent si un postulat ne serait pas plus adapté. Comme déjà évoqué, l'imbrication du texte sur les camps et sorties scolaires traité dans la même séance ne simplifie pas les débats. Imposer la gratuité des transports pour les élèves vaudois est évoquée par plusieurs députés, mais semble compliquée sur le terrain. Le DFJC pourrait jouer un rôle de facilitateur. En outre, il est relevé que les recommandations émises par le département crispent certains milieux (communes ou syndicats). Il faudrait donc arriver à parler d'outil d'aide à la décision plutôt que de recommandations, car cela permettrait de responsabiliser les différents acteurs et de présenter ces éléments comme pouvant être utilisés ou non. Certains jugent intéressant de mener cet exercice, afin d'avoir une orientation permettant d'effacer les potentielles disparités sur le territoire. Il est relevé qu'en maintenant la forme de la motion avec cette proposition bien spécifique, cela ferme la possibilité d'avoir un rapport à un postulat, alors qu'une transformation en postulat avec un volet contenant ce qu'il est entendu par un État facilitateur entre les différents réseaux d'acteurs en charge des transports et un autre volet pour définir ce qu'est l'outil d'aide à la décision et comment faire pour qu'il soit utilisé par les différents acteurs (communes ou établissements scolaires) serait vu d'un bon œil.

Une longue discussion s'en est suivie afin de définir si oui ou non la motion devait être maintenue ou si elle devait être transformée en postulat, quelles questions précises seraient posées par le postulat.

Au final, voici la proposition qui a été retenue à l'unanimité de la commission: « **Le présent postulat a pour but de demander l'opportunité de redéfinir les modalités de la prise en charge par les collectivités publiques des frais de déplacement en transports en commun dans le canton de Vaud en négociant un prix avec les partenaires des réseaux de mobilité pour offrir cette gratuité aux classes vaudoises** ». Le postulant s'est rallié à cette proposition.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Transformation de la motion en postulat (avec l'accord du motionnaire)

La commission recommande au Grand Conseil de renvoyer au Conseil d'Etat la motion transformée en postulat à l'unanimité des membres présents.

Veytaux, le 13 octobre 2020.

La présidente-rapporteuse :
(Signé) Christine Chevalley